

**Séance du Conseil communal de Denges**  
**Lundi 7 avril 2025 à la Salle des Jardins**

Il est 20.15h lorsque Mme Nehla MEIER, Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres pour cette douzième séance de la législature 2021-2026 dont elle déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'appel afin de constater que le quorum est bien atteint.

**1. Appel**

L'appel effectué donne

Membres présents	:	34
Membres excusés	:	4
Membre non excusé	:	0

Se sont excusés pour cette séance : Karin Eigenheer, Capucine Espana, Luc Markwalder et Eladio German.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

En préambule, Mme MEIER propose une modification de l'ordre du jour en déplaçant le point 1) « présentation du projet de construction de la Commune d'Echandens concernant l'échange parcellaire » au point 8) décalant ainsi les points, l'appel devenant le point 1) et ainsi de suite.

**L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 30 voix, 1 non et 2 abstentions.**

- 1) Appel
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Assermentation
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024
- 5) Correspondances
- 6) Communications du bureau
- 7) Communications municipales et échéancier
- 8) Présentation du projet de construction de la Commune d'Echandens concernant l'échange parcellaire
- 9) Préavis 1/2025 – Subdivision de la parcelle communale no 123 et échange avec la parcelle no 134 de la Commune d'Echandens
- 10) Election d'un membre à la commission Gestion-Finances
- 11) Election d'un scrutateur suppléant
- 12) Propositions individuelles
- 13) Divers

### **3. Assermentation**

Suite à la démission de M. Fabien BONJOUR, Mme MEIER souhaite la bienvenue, au nom du Conseil, à Mme Chantal FRANCO. Elle la prie de bien vouloir se présenter devant le bureau pour procéder à son assermentation.

Mme la Présidente lui lit le serment stipulé à l'article 5 du Règlement du Conseil communal et lui demande de prêter serment en disant « Je le promets ». L'Assemblée applaudit Mme FRANCO.

Le nombre des membres présents passe alors à 35.

### **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024**

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 9 décembre 2024 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. Mme MEIER prie Mme PALPACUER de le signer et elle le paraphe de son côté.

### **5. Correspondances**

31.12.2024	Réception de la démission, pour des raisons professionnelles, de M. Fabien Bonjour, conseiller communal et scrutateur.
08.01.2025	Réponse à la démission de M. Bonjour
20.02.2025	Transmission à tous les membres du Conseil d'un courrier émanant de la Direction des Affaires Communales et Droits Politiques au sujet de la possibilité de former un groupe de travail pour étudier une mise en consultation publique portant sur un avant-projet de révision totale de la loi sur les communes
12.03.2025	Réception des préavis 1 et 2/2025 et nomination des commissions ad hoc
27.03.2025	Réception du rapport relatif au préavis 1-2025
28.03.2025	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce jour

### **6. Communications du Bureau**

Mme MEIER communique les points suivants :

Les votations du 18 mai 2025 sont annulées. Les prochaines se dérouleront le 28 septembre 2025.

Suite au départ de M. BONJOUR et à l'assermentation d'un nouveau membre, la liste des « viennent ensuite » est maintenant épuisée. Le Conseil communal se compose actuellement de 39 membres. Jusqu'à la fin de cette législature, chaque nouveau départ ne sera pas remplacé.

Il a été difficile, ces derniers temps, pour le Bureau du Conseil de constituer des commissions. Mme MEIER lance un appel pour que les membres sollicités puissent, dans la mesure de leurs possibilités, se rendre disponibles lorsque la demande leur en est faite.

A des fins d'élaboration du PV, la séance de ce soir est enregistrée. L'enregistrement est toutefois détruit après approbation du procès-verbal. Aucun membre de l'assemblée ne s'oppose à ce mode de faire.

## **7. Communications municipales et échéancier**

M. MONNIN divulgue les informations suivantes :

Bonne nouvelle, un nouveau journal communal a vu le jour. Certains ont certainement en mémoire l'ancienne édition qui avait cessé de paraître en 2012. Des changements au sein du comité de rédaction n'avaient pas permis de continuer l'aventure et la Commune n'avait pas les ressources de personnel nécessaires pour reprendre cette publication. Toutefois l'engagement d'une employée supplémentaire au sein de l'administration communale a permis de relancer cette publication. M. MONNIN en profite pour remercier Mme Fanny NUSSBAUMER qui a œuvré avec beaucoup d'enthousiasme afin d'élaborer cette première édition présentée et remise ce soir en primeur à tous les membres du Conseil. « COMM'UNE INFO » paraîtra désormais tous les trimestres et chacun est invité à faire part de ses idées ou suggestions pour de futurs articles.

Le 7 mai 2025, se déroulera la soirée de réception des nouveaux habitants de la Commune ainsi que des jeunes citoyens ayant atteint leur majorité.

Date du prochain conseil, le lundi 16 juin 2025.

Un appel est lancé pour trouver un ou une responsable du mouvement des seniors « Soleil d'Automne ». Suite à des soucis de santé, Mme REYMOND qui s'en occupe actuellement, souhaite arrêter. Mme Estelle DEVILLE se tient à disposition pour tout renseignement utile au sujet de cette association.

La mise à l'enquête des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes du plan de quartier des Ochettes aura lieu tout prochainement. Une séance d'information à toute la population sera faite dans le but de communiquer de plus amples précisions sur ces nouvelles étapes. Élément important, ces deux dernières étapes seront construites simultanément, ce qui évitera les nuisances de plusieurs chantiers.

Pour terminer, M. MONNIN fait part de la préoccupation de la Municipalité concernant la sécurité routière sur les routes communales. Il est question de poser des « radars sympathiques » à 6 endroits différents afin de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse. M. Christian FRANCO est en charge du dossier.

## **8. Présentation du projet de construction de la Commune d'Echandens concernant l'échange parcellaire**

Mme MEIER a le plaisir d'accueillir M. Jérôme DE BENEDICTIS, Syndic d'Echandens ainsi que M. Thierry PACHE, vice-président du FC Echandens. Elle souhaite la bienvenue à tous les deux.

Ils sont venus pour présenter par le biais d'un Power Point le projet de construction que la commune d'Echandens envisage d'ériger sur la parcelle de Denges, si le préavis devait être accepté

En préambule M. DE BENEDICTIS remercie l'assemblée de lui permettre ainsi qu'à M. PACHE d'exposer ce projet pour lequel il évoque les diverses étapes qui ont jalonné son parcours.

A la base, la demande émane des utilisateurs de l'emplacement, des joueurs et entraîneurs parvenus au constat que les installations ne fonctionnent plus de manière optimale. Le projet se veut fédérateur. Il est non seulement réfléchi à l'échelle communale mais aussi intercommunale car il s'intègre dans une vision régionale

permettant de rassembler de nombreux jeunes joueurs, bien au-delà des frontières communales.

Il s'absorbe dans un besoin de coordination autant entre les deux communes qu'au niveau de tout un groupement. Le FC Echandens fait partie de foot région Morges regroupant les clubs de St-Sulpice, Lonay, Echichens et Tolochenaz.

Revenant sur un article paru récemment dans le Journal de Morges, M. DE BENEDICTIS admet volontiers qu'il y a eu une communication défailante. Il s'en excuse, mais temporise la responsabilité d'Echandens. En effet un préavis comprenant le crédit de construction du terrain ainsi que le crédit d'étude pour la buvette, avait été présenté au Conseil communal d'Echandens il y a environ 2 mois. La presse ayant accès aux préavis communaux, un compte-rendu avait été publié dans le journal de Morges incluant les conclusions acceptées à la quasi-unanimité par le Conseil. Il aurait néanmoins été judicieux de mentionner que le Conseil communal de Denges devait encore ratifier cet objet, termes qui ne figuraient pas dans l'article. Suite à cet impair, MM. DE BENEDICTIS et MONNIN sont tombés d'accord pour faire rapidement publier un correctif.

M. le Syndic d'Echandens continue en rappelant que le FC Echandens dispose de deux terrains situés hors du périmètre bâti communal. L'un se trouve entre Bremblens et Bussigny « en Rueyre » et l'autre à Denges « Pâquerettes »

Ils datent des décennies 70-80 construits à l'époque par des passionnés du Club, mais arrivent maintenant en fin de vie. En effet les revêtements herbeux n'absorbent plus l'eau, ils sont envahis par des mauvaises herbes et les drainages sont déficients. De plus il n'y a pas d'arrosage automatique, ce qui induit une souffrance hydrique lors de fortes chaleurs.

Actuellement ils doivent être régulièrement fermés en raison de la sécheresse en période estivale ou des intempéries qui les noient ou encore à cause des attaques de champignons ou autres maladies.

En outre, les constructions liées à ces deux sites sportifs sont vieillissantes. Bien que toujours fonctionnelles, elles ne répondent plus aux normes tant au niveau des vestiaires, des douches que des infrastructures en général.

Concernant Bussigny, 3 surfaces sont imbriquées et ces dernières appartiennent à ladite commune. L'un des emplacements ainsi que la buvette sont néanmoins au bénéfice d'un droit de superficie en faveur d'Echandens, arrivant à échéance en 2032.

Pour ce qui est du terrain des Pâquerettes, il est situé sur le territoire de Denges, mais est propriété de la commune d'Echandens.

Le futur projet permettrait d'installer un seul espace en revêtement synthétique, aux dimensions officielles recommandées par l'association suisse de football.

Il est prévu d'avoir un contrat de bail à usage exclusif en faveur du FC Echandens, cependant rien n'exclut une destination pour d'autres utilisateurs, par exemple les écoles mais avec une utilisation conforme aux normes.

M. DE BENEDICTIS évoque encore les résultats de deux études.

L'une sur l'éco bilan des terrains de sports qui précise que le gazon synthétique est plus impactant que le gazon naturel toutefois ce résultat, ramené à l'heure d'utilisation d'un terrain synthétique beaucoup plus régulièrement utilisable, réduit considérablement l'impact écologique.

L'autre sur un sondage réalisé dans la région pour connaître les habitudes des utilisateurs des terrains de foot. Les résultats montrent que, ramené à sa population, il y a plus de « Dengereux » que d'« Echandeliers » qui jouent au foot dans la région qui comprend 120 équipes et 2250 licenciés.

Quelques mots encore concernant le FC Echandens. Si l'on se réfère aux données des saisons 2022-2023, le club compte 11 équipes dont 4 équipes du groupement, 76 joueurs du groupement, 121 joueurs associés au club, 51 actifs, 42 juniors, 28 seniors, 2 filles. Les gens proviennent de 30 communes mais principalement d'Echandens et Denges. Cela représente 28,5 heures d'entraînement par semaine plus les matches.

Tenant compte de l'euro féminin qui aura lieu en Suisse cette année, les clubs de foot s'attendent à une explosion de nombre de licenciés.

En conclusion, le FC Echandens a besoin de 37 heures d'utilisation par semaine (entraînements + match). Avec les terrains actuels, ce chiffre est de 30 heures en été et 12 en hiver. Un terrain synthétique permet 30 heures d'entraînement en été et le même nombre en hiver, ce qui satisferait totalement la demande.

Ce nouveau terrain répondrait aux dimensions requises de 100 mètres par 64 avec 3 mètres de normes de sécurité sur le pourtour, représentant une surface totale de gazon artificiel de 106 mètres par 70.

La parcelle no 123 de Denges a été retenue pour 3 raisons principales :

- Accessibilité – situé vers un arrêt de bus, accessible en mobilité douce, à proximité immédiate des deux villages, tandis que le site des Rueyres est beaucoup trop éloigné, difficilement et dangereusement atteignable à pied ou vélo.
- Enjeu de propriété foncière – Echandens étant propriétaire foncier du site des Pâquerettes, un échange de parcelle est commode. Aux Rueyres : droit de superficie échéant en 2032.
- Enjeu d'épuration des eaux – le site des Rueyres n'est pas raccordé aux égouts.

M. DE BENEDICTIS donne encore quelques explications quant au futur projet permettant également d'ériger un gradin pour les spectateurs.

La nouvelle infrastructure s'articulera autour de 3 bâtiments : 1 vestiaire, 1 bâtiment administratif/arbitres et 1 buvette. L'ensemble serait réalisé selon des dimensions standards comprenant des bâtiments pratiques et fonctionnels.

La commune d'Echandens a demandé un crédit d'étude de 3,5 millions. Le crédit total est estimé à 6,5 millions. Une subvention cantonale d'environ 1,5 à 2 millions pourrait être envisagée, ce qui représenterait 4,5 à 5 millions entièrement à charge de la commune d'Echandens.

Une statistique importante à rappeler : actuellement chaque joueur coûte entre CHF 500.00 à 1'000.00 par année à la collectivité. Avec cette nouvelle infrastructure, en termes d'amortissement, cela représente environ CHF 200'000.00 pour 200 joueurs.

M. DE BENEDICTIS souligne encore que la volonté de la Municipalité ainsi que du FC Echandens est de faire les choses au mieux, sans s'octroyer plus de surface que nécessaire. Les emplacements mentionnés sont ceux officiellement cadastrés. Il précise en outre avoir reçu ce jour les relevés géologiques des terrains indiquant que la nature géologique est identique pour les 2 parcelles. Il n'y a pas de différence notable en termes de stabilité ou de composition des sols.

La parcelle 134 d'Echandens est plane, tandis que la 123 devra faire l'objet d'un terrassement et d'un nivellement.

Il termine en remerciant l'assemblée de son attention. Il confirme que ce projet revêt une grande importance pour Echandens ainsi que pour le club de foot, mais également pour toute la région. Il espère que l'assemblée sera sensible aux arguments développés rappelant que ces nouvelles infrastructures représenteront une importante plus-value pour nos deux communes.

L'assemblée applaudit.

Mme MEIER le remercie pour cette présentation et propose à l'assemblée de poser des questions.

*Note de la secrétaire : M. DE BENEDICTIS répondant à la majorité des questions, son nom ne sera pas cité à chaque fois. Ses interventions seront, la plupart du temps, reprises sous le terme « réponse » dans le présent PV.*

M. D'ETERNOD : se référant à la présentation du Power Point, s'agit-il du rectangle à l'intérieur de la parcelle 134 ou de l'entier ?

*Réponse* : les métrées officielles comprennent le bâtiment, le stationnement, l'accès, le terrain de foot et une partie à l'arrière.

Mme JAQUIER : pourquoi ne pas prendre plutôt le territoire situé devant le fitness Harmony afin que le terrain de Denges soit dans la continuité ?

M. MONNIN : si allusion est faite à la parcelle 137, cette dernière n'appartient pas à la commune.

Mme JAQUIER : non il s'agit bien de la parcelle no 123 à laquelle il restera, après l'échange, un solde se trouvant en face du parking du fitness. Pourquoi ne pas déplacer la partie dévolue au terrain de foot afin d'éviter un morcellement mal approprié.

*Réponse* : la réflexion va dans le sens d'une synergie intéressante entre l'école, l'UAPE, les parties bâties et non bâties existantes comprenant des dégagements visuels. Au niveau de la déclivité, le terrain est un peu plus attractif sur la partie concernée. Il y a également l'enjeu du stationnement prévu pour ne pas perturber les riverains. L'idée est de mutualiser l'ensemble.

M. MONNIN rajoute encore un autre élément. Dans le cadre des discussions avec la Romande Energie pour l'installation du chauffage à distance (CAD), il sera nécessaire de prévoir une centrale de chauffe plus puissante qu'initialement prévue, directement reliée au Collège de la Crosette. Cette surface restante serait dès lors un emplacement idéal.

Mme JAQUIER : pourquoi ne pas plutôt envisager un droit de superficie pour cette nouvelle construction ?

*Réponse* : cette solution n'a pas été abordée. Du moment qu'il était possible de céder une autre surface mètre pour mètre, cette opportunité paraissait plus adaptée. Par rapport à l'investissement prévu de 6,5 Mio, une propriété foncière est plus intéressante.

M. CARLETON : sur la partie existante de la zone recyclage des déchets verts que va-t-il se passer ?

M. MONNIN : la déchetterie verte sera déplacée, aux frais de la commune d'Echandens. L'emplacement futur exact n'a toutefois pas encore été défini, mais sera vraisemblablement vers les Pâquerettes.

M. MAGNENAT : pour quelle raison Echandens a besoin d'une surface ailleurs que sur sa Commune ?

*Réponse* : Echandens ne dispose malheureusement pas de surface adéquate et encore moins en zone d'utilité publique.

M. SCHERZ : comment être sûrs que ce projet ne sera pas dépassé dans 10 ans ? En 2032, il ne sera plus possible d'utiliser le terrain des Rueyres et le foot féminin va certainement se développer.

M. PACHE du FC Echandens spécifie que ce point a fait l'objet d'une étude. Actuellement il y a 11 équipes. Un rapprochement a eu lieu avec Lonay, disposant d'une surface synthétique, pour connaître leur mode de fonctionnement. Dans ce village 19 équipes s'entraînent essentiellement sur du synthétique (le terrain herbeux n'étant quasiment pas utilisé).

Cela laisse le temps à Echandens de « voir venir » avant d'arriver à ce chiffre de 19. Les dimensions de la nouvelle surface permettront largement de faire des entraînements qualitatifs avec 2 équipes par terrain, ce qui n'est pas possible actuellement.

M. SCHERZ : cela induira plus de trafic.

M. PACHE reconnaît qu'il y aura un peu plus de trafic mais précise que beaucoup de jeunes viennent en vélo, à pied ou en transport public. L'avantage indéniable de Denges est que les juniors peuvent venir seuls, tandis qu'à Bussigny, il est indispensable de les véhiculer.

M. BENEDICTIS rajoute qu'en termes de trafic, quand un terrain est fermé pendant plusieurs mois, si les 11 équipes doivent venir aux Pâquerettes, cela ne représente pas un trafic si énorme. Le but futur n'est pas d'augmenter grandement le nombre d'équipes : passer de 11 à 14 équipes serait déjà un grand succès.

M. SCHERZ : puisqu'il a été mentionné que les installations actuelles sont vieillissantes, pourquoi les attribuer à Denges ? Selon lui, l'échange n'est pas de qualité égale.

M. MONNIN : les deux terrains sont classés en zone d'intérêt public, ce sont donc deux parcelles identiques. En outre, Denges va récupérer le bâtiment ainsi que la buvette du foot, certes vétustes, mais parfaitement utilisables. Avantage pour notre commune, il sera possible de louer ces locaux ou de les utiliser pour la pétanque.

M. SCHERZ : il y avait d'autres projets à l'époque pour cette parcelle ?

M. MONNIN réplique qu'il n'y a jamais eu d'autres projets.

M. FANKHAUSER comprend très bien le choix de l'échange et félicite le FC Echandens d'avoir opté pour cette parcelle 123 afin d'en faire son nouveau terrain. Il espère que beaucoup de jeunes de Denges en bénéficieront, car celui des Rueyres est effectivement compliqué au niveau emplacement.

Mme MAHIEU : l'utilisation de ce terrain semble destinée à l'usage exclusif du club de foot, dans quelle mesure pourrait-il y avoir des accords pour que les enfants de l'école puissent en profiter ?

*Réponse* : il est difficile actuellement de répondre à cette interrogation. Ce terrain est dédié à la pratique du foot, au sens large du terme. Echandens faisant également partie de l'EPSP, il serait malvenu de ne pas autoriser l'accès aux écoliers, tant que cela reste dans des règles respectueuses.

Mme MAHIEU : sur une surface synthétique, seul le football est autorisé ? Quels sont les autres sports praticables ?

M. PACHE imagine qu'au niveau des enfants en bas âge, les jeux de ballons sont possibles. Du hockey sur gazon ne serait en revanche ne serait pas recommandé.

M. MONNIN rajoute que la parcelle 134, pas utilisable aujourd'hui hors club de foot, pourrait l'être par la suite, si l'échange a lieu, pour des jeux de ballons ou divers.

Mme ROSE s'étonne de ces remarques, car il est bien stipulé dans le préavis que la parcelle 123 sera « à usage exclusif du FC Echandens ». Il lui semble important d'obtenir une clarification à ce sujet.

M. MONNIN confirme que si la parcelle 134 revient à la commune de Denges, les enfants pourront se l'approprier.

Concernant la parcelle 123, M. DE BENEDICTIS ajoute que le bail sera exclusivement en faveur du FC Echandens avec des conditions édictées par la Commune d'Echandens. Ce contrat n'étant pas signé, il est encore possible de s'engager à ce que les écoles puissent avoir accès au site. Le FC Echandens étant toutefois le bénéficiaire de ce fonds, il en imposera les règles et les plannings, mais la Commune pourrait le contraindre à autoriser l'accès en périodes scolaires.

M. PACHE précise que tenant compte de son niveau, le Club n'utilisera pas les terrains en périodes scolaires.

Mme ROSE : pourquoi n'est-il pas plutôt possible de changer le revêtement du terrain sis en Rueyres ?

*Réponse* : cela est certainement possible, mais le site rencontre de nombreux problèmes, raison pour laquelle c'est Denges qui a été privilégié. Sans parler des difficultés d'accessibilité, il est rappelé que la surface des Rueyres n'est pas raccordée à une station d'épuration.

Mme SCHOLZ pense que si les jeunes de Denges doivent aller en Rueyres pour pratiquer le foot, ils vont plutôt favoriser d'autres clubs aux alentours, car plus facilement atteignables. Le FC Echandens perdrait certainement des joueurs.

M. PACHE intervient à ce propos en indiquant que les équipes du FC Lonay sont actuellement au complet. A l'avenir ils privilégieront les joueurs de leur village plutôt que ceux des environs.

Pour résoudre le problème, selon M. SCHERZ, il conviendrait de fusionner les deux communes.

Cela permet à M. MONNIN de rebondir sur cette remarque en confirmant qu'au niveau de la Municipalité, ce projet représente un intérêt général non seulement pour les deux villages, mais aussi pour toute la région.

M. PIGUET renchérit en argumentant que cet échange se rapporte à deux surfaces constructibles, similaires. Denges ne sera en aucun cas défavorisé. Les deux parcelles sont proches de la Venoge, à côté du collège, leur ensoleillement est identique. Si ce n'est que le terrain agricole est plus en pente et la surface à l'Est du collège plus intéressante pour une exploitation agricole, ce qui n'est toutefois pas le but d'une zone d'intérêt public, cette dernière étant destinée pour des équipements communautaires de plein air, du médico-social, des installations techniques pour une commune. La Municipalité n'envisage toutefois pas de réalisations à court ou moyen terme sur ce genre de zone.

Dans ce contexte, M. PIGUET estime que le projet d'Echandens est bienvenu car il permettra d'implanter un projet constructif pour pratiquer un sport populaire. Avantage important, la commune de Denges ne devra rien déboursier.

Il conclut en se demandant s'il est plus judicieux de rester dans un statu quo agricole ou de favoriser des infrastructures concrètes pour les citoyens.

#### **9. Préavis 1/2025 – Subdivision de la parcelle no 123 et échange avec la parcelle no 134 de la Commune d'Echandens**

Mme MEIER invite Mme ROSE à donner lecture du rapport de la commission ad hoc avec ses conclusions.

Elle ouvre ensuite la discussion.

M. TAVERNIER prend la parole et remercie la Municipalité pour ce préavis ainsi que le syndicat d'Echandens et le vice-président du FC Echandens pour leur présentation. Selon lui, ce préavis est une chance rare : il ne s'agit pas d'une dépense technique ou administrative, mais d'un projet qui touche directement à l'épanouissement de nos jeunes et au bien-être de la population.

Depuis 20 ans, seules deux décisions ont visé directement cet objectif : l'UAPE et la place de jeux. C'est dire à quel point cette opportunité est unique.

Aujourd'hui nos jeunes doivent souvent quitter Denges pour pratiquer leurs sports. Et parmi eux, un grand nombre joue au football à Echandens. Cet échange de terrain permettra non seulement de disposer d'un terrain synthétique indispensable, mais aussi à Denges de récupérer un espace aménagé, utilisable par nos jeunes, nos familles, nos sociétés.

Ce projet s'inscrit dans une logique de solidarité régionale, de collaboration intelligente entre petites communes. Une telle opportunité ne se représentera pas.

C'est pourquoi, M. TAVERNIER votera oui et invite chacun à considérer ce projet avec cette vision d'avenir.

Si Mme SEBASTIANI comprend bien les intérêts de coopérer avec les communes avoisinantes et la nécessité d'avoir un terrain de foot aux normes, elle se questionne, tout comme Mme JAQUIER, sur l'emplacement. Avec la configuration prévue, il ne va rester qu'un petit bout de parcelle non utilisable vers le fitness. Elle verrait mieux le nouveau terrain de foot situé plus vers Harmony, ce qui permettrait d'avoir une surface plus grande, de ne pas déplacer les déchets verts et de prévoir de futures constructions. A ce sujet, elle imagine bien des infrastructures dédiées à d'autres sports. Pourquoi pas une nouvelle salle de gym qui pourrait être partagée avec les communes avoisinantes ?

Un autre point important selon Mme SEBASTIANI qui est allée visiter l'actuelle buvette du foot : elle a des doutes sur la toiture qui lui semble faite d'Eternit. Des interventions lui paraissent nécessaires.

M. ZAHNER est d'accord avec les propos de M. TAVERNIER mettant en avant l'occasion unique qui nous est offerte. Il relève que la place de fête au centre du village devient exigüe, prenant pour exemple les problèmes de cantine lors de l'Abbaye. Dans le futur, il estime que la parcelle 134 pourrait être utilisée comme place de fête ou toute autre destination sportive telle que tir à l'arc ou autre. Il lui paraît important, ce soir, de voter sur le projet et pas sur des réalisations futures. Il s'interroge également sur la pertinence d'une déchetterie fixe à cet endroit. Personnellement il votera oui.

S'appuyant sur ces propos, Mme ROSE admet qu'il y a le terrain des Pâquerettes qui pourrait être utilisable, mais elle estime plus importante la parcelle 123, zone d'utilité publique qui pourrait être valorisée par la commune de Denges pour tous ses habitants. Or l'échange dont il est question ne concerne que 18 enfants du village. En outre, le bout de parcelle qui restera ensuite ne sera pas assez intéressant pour être mis en valeur.

A son tour, M. FANKHAUSER adresse ses remerciements à la Municipalité ainsi qu'aux visiteurs d'Echandens pour la présentation de ce projet. Ses remerciements vont également aux membres de la commission qui ont posé des questions tout à fait pertinentes dans le cadre de leur rapport. A son avis le projet doit être accepté pour deux raisons essentielles : la bonne entente entre les communes et l'accessibilité aisée du lieu.

M. D'ETERNOD tient aussi à exprimer ses remerciements. Il ajoute que dans le contexte actuel, il est important d'être attentifs à cette requête car peu d'autres d'alternatives sont envisageables. Il est de bon augure d'écouter cette demande d'aide, même si un terrain est peut-être un peu mieux placé qu'un autre. Ce projet touche nos jeunes, nos communes et met à disposition une infrastructure prête à être utilisée, même s'il faudra investir un peu pour l'améliorer, mais quand même bien moins que 6,5 Mio. Il votera oui.

Mme SCHOLZ souligne que notre Commune sera gagnante car en reprenant cette parcelle 134, cette dernière sera d'intérêt public. Tous les habitants pourront y avoir accès en été pour organiser des fêtes, sans nuisances sonores pour le voisinage. Les écoliers seront également gagnants car ils pourront utiliser le terrain de foot, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'emplacement situé au milieu des deux communes lui paraît idéal.

M. CHRISTEN estime le projet magnifique et remercie pour la présentation. Mais il se demande s'il est vraiment nécessaire de parler de propriété. La parcelle ne doit-elle pas rester propriété de Denges et faire l'objet d'accords intercommunaux ? Selon lui il faudrait séparer le vote en deux phases : projet footballistique et échange de terrains.

M. BORBOEN prend la parole non pas en sa qualité de membre de la commission Gestion-Finances mais comme simple citoyen, membre d'une famille dengereuse depuis plus de 100 ans. S'il relève que la commission *ad hoc* a énuméré quelques défauts entachant la parcelle 134, il n'en reste pas moins que notre village va recevoir, gratuitement, un terrain doté d'une buvette qui pourra être utilisée par tous les citoyens. La voirie sera elle aussi déplacée gratuitement. Il conclut en rappelant que l'élément fondamental selon lui est de continuer de collaborer harmonieusement avec Echandens.

M. STERVINOU a trouvé intéressant que la commission relève la notion d'utilité publique de la parcelle 123. On peut imaginer que son potentiel pourrait être encore plus grand que sur la 134, mais difficilement exploitable puisqu'une infrastructure est déjà existante. L'investissement prévu par Echandens de 6,5 Mio comprend certainement le nivellement des terres et c'est ce par quoi il faudrait passer si l'on voulait valoriser le terrain. Il espère que cet échange va donner des idées pour stimuler la vie de la commune.

Quant à M. SCHERZ, il votera non car il trouve dommage de morceler cette parcelle qu'il trouve magnifique. L'UAPE est installée dans des Portakabins, les installations de la salle de gym sont dépassées. Pourquoi ne pas faire des travaux sur cette surface qui nous appartient ? Oui les relations sont bonnes avec Echandens, mais cela ne permet pas, par exemple, de louer leur refuge.

M. MONNIN précise que l'UAPE, le Collège ainsi que la salle de gym font l'objet d'une étude de rénovation depuis plus d'une année, étude qui n'impacte pas la parcelle dédiée au terrain de foot. Un préavis sera d'ailleurs prochainement présenté au Conseil.

M. SCHERZ félicite la commission pour son rapport. Il suggère de demander son avis à la population, plutôt que de voter au sein du Conseil.

Mme MEIER souligne que le Conseil représente les habitants puisque tous ses membres sont valablement élus.

Intervention de M. MONNIN précisant que si le préavis est accepté, la possibilité d'un référendum existe.

Mme JAQUIER n'est pas opposée à ce projet. Elle estime favorable cet échange, mais dans le contexte actuel, elle trouverait opportun de rajouter une analyse afin de voir s'il est faisable de « bouger » le terrain vers Harmony. Il serait bien d'examiner la plus-value de cette variante et ne pas avoir ainsi de morcellement.

Selon M. DE BENEDICTIS, c'est le seul emplacement qui a été retenu comme « faisable ».

M. MONNIN renchérit en spécifiant que la future centrale de chauffe du CAD pourrait être implantée à cet endroit, comme il l'a spécifié auparavant.

Plus personne ne demandant la parole, Mme MEIER propose de passer au vote

Le préavis 1/2025 tel que présenté par la Municipalité est accepté par

26 OUI - 4 NON - 4 ABSTENTIONS

Il est décidé d'autoriser la Municipalité à subdiviser la parcelle no 123 et l'échanger avec la parcelle no 134 de la commune d'Echandens.

#### **10. Election d'un membre suppléant à la commission Gestion-Finances**

Mme MEIER informe que suite au décès de Mme Pascale MENU, qui était Présidente de la commission Gestion-Finances, un poste est à repourvoir. Il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant.

Elle précise encore qu'en faisant partie de la commission Gestion-Finances, ce membre ne pourra pas être appelé à siéger dans une commission *ad hoc*. Elle lance un appel à volontaires.

M. BORBOEN, qui a repris la présidence de la commission, donne quelques explications sur les diverses tâches inhérentes à cet organe tout en spécifiant que la fonction ne requiert pas un énorme investissement de temps.

**Mme Chantal FRANCO se déclare prête à assumer cette tâche et elle est élue à l'unanimité sous les applaudissements de l'Assemblée.**

#### **11. Election d'un scrutateur suppléant**

Mme FERREIRA propose la candidature de Mme Fabiana CARRER JOLLIAT qui l'accepte.

**Mme Fabiana CARRER JOLLIAT est élue scrutatrice suppléante sous les applaudissements de l'assemblée.**

#### **12. Propositions individuelles**

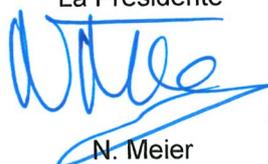
Aucune proposition individuelle n'est parvenue au Bureau du Conseil.

#### **13. Divers**

Aucune prise de parole n'est demandée.

Mme MEIER lève la séance à 21.45h en souhaitant une bonne soirée à l'Assemblée.

La Présidente

  
N. Meier



La Secrétaire

  
F. Palpacuer